

Que faire en cas d'Accident de Travail ?



Je suis victime ou témoin d'un accident de travail mais que dois-je faire ?

Victime : La moindre blessure doit être immédiatement soignée à l'infirmierie

Témoin : J'applique la procédure **PREFAS** (**P**rotéger, **E**xaminer, **F**aire **A**lerter & **S**ecourir)

PR



- En arrêtant l'installation cause de l'accident
- En balisant la zone pour éviter le sur accident .
- En couvrant la victime pour qu'elle ne se refroidisse

E



- Examiner la/les victime(s) pour collecter un maximum d'informations

FA



- **Identifiez et informez** efficacement le service d'urgence le plus adapté.
- **Prévenez** dès que possible l'infirmière et le Sauveteur Secouriste au Travail (SST)



S



- Ne jamais déplacer la victime ou seulement pour la soustraire d'un autre danger
- Faire intervenir une personne SST
- **Réconforter** et **couvrir** la victime en attendant les secours

